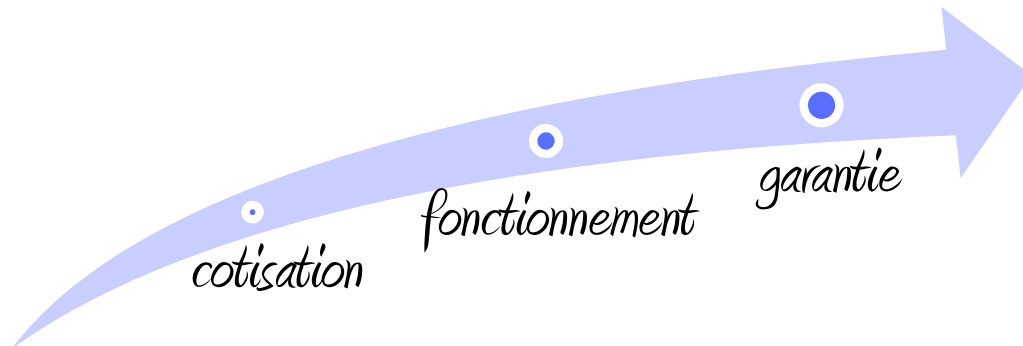


FICHE « ECLAIR »

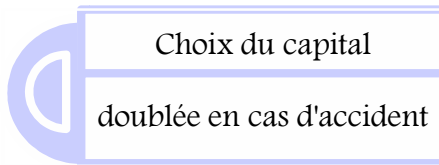


Ce qu'il faut savoir

Mut' Décès s'adresse à tous ceux qui désirent **protéger financièrement** leurs proches en cas de décès.

GARANTIE

❖ Garantie



Le montant du capital garanti correspond au montant défini lors de l'adhésion.

L'adhérent a la possibilité de souscrire un contrat dont le capital est compris entre 10 300 € et 206 000 €

FONCTIONNEMENT

Mut' Décès aide la famille à surmonter les problèmes financiers dus au décès de l'assuré, ou à subvenir aux dépenses occasionnées par une grave maladie ou un handicap permanent de 3^{ème} catégorie. Le capital, dans ce cas, sera versé à l'adhérent, par anticipation.

✓ Conditions

Peut adhérer toute personne âgée de 18 ans à 64 ans (prestations versées jusqu'à 80 ans).

Il n'y a pas de questionnaire médical (sauf antécédents médicaux) jusqu'à 51 500 € il suffit de faire une déclaration de bon état de santé lors de l'adhésion.

Délai d'attente :

- Prise d'effet immédiate pour les décès par accident,
- 3 mois pour le décès par maladie.

✓ Le versement

Le capital est versé dans son intégralité jusqu'à 65 ans. A partir de 66 ans, l'assuré conserve sa garantie jusqu'à 80 ans, sans hausse de cotisation, mais avec un capital dégressif.

COTISATION

Les cotisations évoluent avec l'âge de l'assuré mais sont bloquées à partir de 61 ans et ce, jusqu'à 80 ans.

Les +

- Capital doublé en cas d'accident
- Capital versé par anticipation en cas d'invalidité 3^{ème} catégorie
- Tarifs identiques pour toutes les professions
- Aucune exclusion sur les sports à risque
- Cotisation bloquée à 60 ans, prestations dégressives de 65 ans à 80 ans,